

Monsieur Daniel SIMON

Quillevrant

44170 JANS

Monsieur le Préfet,

Nous sommes une centaine d'habitant directement concernés par ce projet de parc éolien.

huit ans que ce projet a été dessiné. A l'époque, cela devait représenter une action de développement économique comme une autre. Les quelques riverains qui s'opposaient avaient peu d'écho. En France, beaucoup sont d'accord avec ces activités tant que ce n'est pas devant chez eux.

Aujourd'hui, la situation est toute autre. Les impacts et les interrogations de ce type d'équipement sur les habitants et les élevages sont réelles. Le parc de Nozay et bien d'autres en France ou dans le monde sont aussi en question et les études se multiplient mais avec tellement de temps d'inertie et pendant ce temps, nous continuons à développer.

Nous pensons bien que beaucoup d'argent est en jeu. Nous avons entendu parler de montants de compensation colossaux proposés par l'entreprise visant une installation à Jans. Nous ne sommes pas si naïfs et regrettons de compter si peu face à cela.

Dernièrement, la cours d'appel de Tousouse a condamné les exploitants d'un parc éolien de Fontieu à verser une indemnisation à des habitants. Mais nous nous ne voulons pas déménager. Nos terres sont depuis des générations dans notre famille.

Le projet semble avoir changé, les temps ont changés. Nous aimerions que l'Etat nous protège. Il est dommage que plus de précautions ne soient pas prises. Nous voyons bien déjà les arbres et haies disparus et les travaux dont en cours, la encore sans aucune information, en ce qui nous concerne. Le câble électrique devrait passer juste devant chez nous, les travaux sont en cours à quelques centaines de mètres de chez nous et rien, aucun courrier, aucun appel. Nous nous attendons à voir les engins devant notre habitation, peut-être notre accès condamné pour un temps.

En espérant que vos décisions seront éclairées et que les responsabilités seront prises.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, nos salutations les plus sincères.

Daniel SIMON